

Kembs / EHPAD « Les Fontaines »

# Pose de la première pierre

Hier, les parlementaires Jean Ueberschlag et Jean-Louis Lorrain, le président du conseil général Charles Buttner ainsi que le D<sup>r</sup> Alain Lion, actionnaire principal, ont scellé la première pierre de l'établissement pour personnes âgées physiquement et/ou psychologiquement dépendantes (EHPAD) "Les Fontaines" de Kembs.

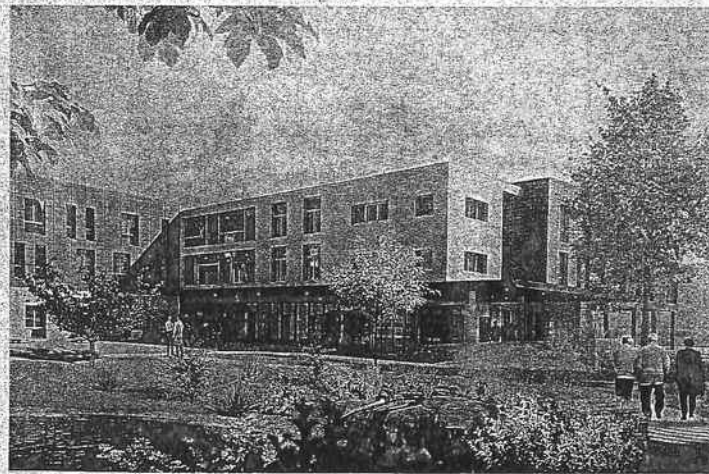


La première pierre de l'EHPAD "Les Fontaines" a été posée, hier, à Kembs. (Photo DNA)

■ Prévus pour durer 18 mois, les travaux débuteront dans quelques jours et s'acheveront au printemps 2012. Etablissement privé à vocation commerciale, le futur EHPAD "Les Fontaines" a été initié par le D<sup>r</sup> Alain Lion, médecin gériatre, très engagé au plan départemental et au plan national au travers de missions confiées par le Secrétariat d'Etat à la Solidarité.

Ce projet, autorisé par arrêté conjoint de la DDASS et du Conseil Général en date du 11 avril 2007, prévoit la création de 84 lits, dont 12 lits d'hébergement temporaire, et sera partiellement habilité à recevoir des personnes âgées, bénéficiaires de l'aide sociale. Plus précisément, l'établissement se composera de 36 lits, dont 6 d'héberge-

ment temporaire, réservés aux personnes âgées souffrant de dépendance psychique ou de la maladie d'Alzheimer, et de 48 lits, dont 6 d'hébergement temporaire, destinés à l'accueil de personnes dépendantes et/ou à mobilité réduite, de plus de 60 ans. La structure verra l'embauche de 56 salariés. Le coût de l'opération (équipe-



Le futur établissement. (Hervé Coulombel/ Archiline Mulhouse)

ment compris) est évalué à 9,8 millions d'€.

**Le budget départemental consacré aux personnes âgées s'élève à près de 84 millions d'€**

L'EHPAD n'offrira pas de place d'accueil de jour dans la mesure où un tel service de douze places géré par l'As-

sociation des Professionnels de la Santé du secteur est installé au Pfarrhus à Kembs.

Comme le soulignait, hier, Charles Buttner, le budget départemental consacré aux personnes âgées s'élève à près de 84 millions d'€ en 2010, soit une augmentation de 9% par rapport à 2009. Le Conseil Général ne participe pas au titre de l'aide à l'investissement pour l'EHPAD privé

à but lucratif. Il apporte toutefois sa garantie d'emprunt au maître d'ouvrage, à hauteur de 50% du prêt d'un montant de 7 millions d'€. Concernant la dépendance, l'EHPAD bénéficiera de la dotation relative à la dépendance des personnes âgées qui sera négociée à l'ouverture de l'établissement dans le cadre de la convention tripartite.

P-B. Munch